

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	16.08.2023	D1014	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	DECISION MODIFICATIVE DEPENSES IMPREVUES
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2322-1 et L2322-2,

Vu la délibération 2023-806 en date 9 mars 2023 relative au vote du budget primitif 2023 de Flers Agglo,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	16 août 2023
Date de mise en ligne sur le site internet	16 août 2023

Suite à des dysfonctionnements du recouvrement de la taxe d'aménagement, Flers Agglo doit rembourser des taxes d'aménagement encaissées au cours de l'année 2022, il convient d'autoriser un virement de crédits.

Le Président décide :

D'AUTORISER le virement des crédits suivants :

Budget Général Flers Agglo

Section d'investissement	
Dépenses – Art 10226 Chapitre 10 Taxe d'aménagement	+ 30.000 €
Dépenses – Article 020 Dépenses imprévues	- 30.000 €

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230816-D1014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

Publication : 16/08/2023